

FARA Actualités / CARMF

n° 3 mai 2016 à juillet 2016

L'actualité CARMF de ces 3 derniers mois a été marquée par 2 événements importants : le séminaire annuel et le Conseil d'Administration trimestriel de juin.

Le séminaire s'est tenu à Reims du 27 au 29 mai : il a été essentiellement consacré à la présentation par le Directeur :

- du dernier état de la réforme des retraites issue de la Loi du 20 janvier 2014.
- des applications générales de cette loi aux Régimes des Libéraux dans le cadre de la CNAVPL.
- du décret du 22 juillet 2015 modifiant la gouvernance des sections professionnelles de la CNAVPL avec les conséquences pour la CARMF quant à la composition de son CA et à sa Présidence.
- des modalités du contrat pluriannuel ETAT-CNAVPL
- du contrat de gestion CNAVPL/CARMF
- et, enfin, des nouvelles procédures de recouvrement des cotisations du Régime de Base

Tout cet arsenal législatif et réglementaire accroît le poids de la Tutelle sur les Régimes des Libéraux et celui de la CNAVPL sur la CARMF.

En fin de séminaire, le Président donnait la parole à Henri Romeu qui put s'exprimer sur la FARA.

Le 18 juin 2016, le Conseil d'administration de la CARMF :

- votait, suite à une demande du Collège du Régime Invalidité-Décès soutenue par nos Collèges d'Allocataires, une modification des statuts du RCV votés le 30 janvier 2016 et de ceux de l'ASV votés le 23 avril 2016 et visant à corriger la baisse de la valeur du point de 13 % à 62 ans prévue par les réformes. Une majoration de 13 % au lieu des 9 % initialement retenus sera appliquée à la nouvelle valeur du point.
- étudiait un projet de modification du CA de la CARMF limité par les nouveaux textes à 25 membres : Le CA futur pourrait comporter 17 représentants des Cotisants pour 13 Régions (au lieu de 19 pour 16 Régions), 3 représentants des Retraités (au lieu de 2), un représentant des Conjoint-Survivants (idem), un représentant du Collège Invalidité (idem), un représentant du CNO (au lieu de 2) et 2 cooptés (au lieu de 3). Il n'est pas sûr que la Tutelle acceptera le principe de la cooptation...
- choisissait parmi 3 projets d'évolution du Système informatique de la Caisse qui atteint ses limites, celui qui lui semble le plus à même de répondre à l'évolution de la technique et des besoins de la Caisse sur les 15 années à venir.
- Enfin, préparait le Colloque et l'Assemblée générale du samedi 17 septembre 2016. Le Colloque sera consacré à l'entraide et à l'action sociale. A bien noter que les réunions préparatoires des délégués des Allocataires et Prestataires avec leurs administrateurs se tiendront le vendredi précédent (le 16 septembre) et non, comme habituellement jusqu'ici, le jeudi.

Claude POULAIN, Secrétaire GI de la CARMF

11 juillet 2016